

**DEPARTEMENT DU NORD  
CANTON DE TEMPLEUVE EN PEVELE  
COMMUNE DE FRETIN**

**N° AG-657**

**ARRETE DU MAIRE**

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION**

Le Maire de la Ville de FRETIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,  
Vu le procès-verbal d'élection en date du 15 mai 2023,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Patrick MIANOWSKI, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, est délégué dans les fonctions relatives aux domaines suivants :

- Aménagement urbain
- Espace public

Monsieur Patrick MIANOWSKI est ainsi autorisé sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à prendre tout contact et entreprendre toute action aux fins d'application des décisions du Conseil Municipal dans le cadre des compétences ci-dessus définies.

**ARTICLE 2** : Les fonctions de Monsieur Patrick MIANOWSKI sont exercées à compter du 16 mai 2023.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera publié et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur Le Receveur Municipal

Fretin, le 16 mai 2023

Le Maire,  
Marie Jeanne MARSEGUERRA



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.*

Publié le :

Transmis en Préfecture le :

Notifié le :